

Saint-Tropez en Trièves

Les multiples similitudes entre Saint-Tropez et Cornillon-en-Trièves n'échappent à aucun des innombrables touristes et jet-setteurs qui fréquentent les deux stations : longues plages de sable fin le long du lac de Monteynard, yachts luxueux amarrés aux rives de l'Ébron, groupes de jeunes idéalement bronzés déambulant dans les rues de Villard-Julien, bruyantes célébrations nocturnes au sortir des boîtes de nuit du Petit Oriol... vous savez tout cela, bien sûr !



Il existe pourtant un point commun entre les deux, moins connu quoique beaucoup plus ancien. L'histoire commence il y a longtemps, bien longtemps.



Nous sommes au moment de la première croisade, à la fin du onzième siècle. L'afflux de pèlerins et de croisés à Jérusalem, rend indispensable l'organisation de l'accueil et de la charité, d'où la création d'ordres religieux hospitaliers. La nécessité de se protéger en terre hostile amène certains de ces moines à s'armer. Ainsi naissent les « chevaliers hospitaliers », en particulier l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Vous pouvez écouter ceux qui vous diront que ce frère Gérard en est le seul fondateur, mais vous l'imaginez, la réalité est plus complexe.

D'ailleurs peu après, une version féminine de l'ordre est apparue, fondée par une reine d'Aragon, Sancha de Castille. Elle porte la même « croix de Malte » que frère Gérard. Essayons de faire court : suite aux échecs des croisés en Palestine aux douzième et treizième siècles, les ordres hospitaliers se replient sur les îles de la Méditerranée : Chypre, Rhodes, Malte. L'ordre concurrent des Templiers se retrouve au début du quatorzième siècle l'enjeu d'une lutte de pouvoir entre le pape et le roi de France. Sa fin tragique fait la fortune de l'ordre de Malte, qui hérite des biens des Templiers, par une bulle papale de 1312.



Tant de biens que ça ? Eh oui : des fermes, des terres, des domaines entiers, tout ce que la crainte de l'au-delà poussait les croyants à léguer aux bonnes œuvres religieuses ; parmi lesquelles, les ordres hospitaliers. Dans notre région au quatorzième siècle, l'ordre de Malte avait des biens un peu partout.

L'organisation était très hiérarchisée : l'ordre était divisé en « langues », dont dépendaient des « prieurés ». À l'étage en dessous, se trouvaient les « commanderies », dont certaines pouvaient regrouper plusieurs « membres ». Enfin, nous y sommes ! Le membre de Villard-Julien était rattaché à la commanderie de Saint-Jean de Trièves, avec un autre membre, celui de Saint-Maurice en Trièves de l'autre côté de l'Ébron. Cette commanderie de Saint-Jean de Trièves dépendait du prieuré de Saint-Gilles, dans la langue de Provence.



On aimerait connaître la vie quotidienne à la maison des hospitaliers de Villard-Julien, mais on n'en sait pas grand-chose. C'est déjà un coup de chance que deux papes en Avignon, Benoît XII et Grégoire XI (représenté sur cette caricature) aient chacun ordonné une enquête sur les possessions du prieuré de Saint-Gilles : le premier en 1338 et le second en 1373. Les comptes-rendus de ces deux enquêtes fournissent des renseignements précieux sur les techniques agricoles, les rendements, les revenus... Oh ne vous attendez pas à des miracles : comparées aux domaines de plaine, les terres triévoises sont très pauvres.

Pourtant, au quatorzième siècle, chaque maison de l'Hôpital parvenait à faire face à ses devoirs religieux. Ainsi, trois fois par semaine d'octobre à juin, un peu de grain était distribué aux pauvres : quelque deux cent kilos de blé chaque année pour tout le Trièves. Le blé constituait 85% des revenus de la commanderie, mais la moisson n'y rapportait pas plus de 61 livres. Le seul entretien du matériel et des animaux de labour (on louait quatre bœufs faute de pouvoir les nourrir toute l'année) coûtait presque autant : 56 livres. Et c'était sans compter les frais de main-d'œuvre, et notamment les salaires de neuf cultivateurs, soit 79 livres.

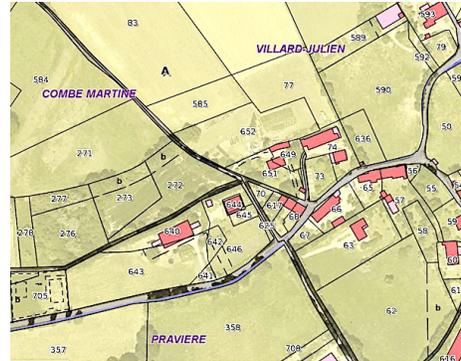
L'exploitation sur place par les frères eux-mêmes, s'est maintenue jusqu'aux guerres de religion, qui ont entraîné la disparition de la plupart des confréries de la région. À la fin du seizième siècle, il ne reste plus grand-chose des possessions des hospitaliers à Villard-Julien : les champs sont dévastés et les murailles abattues. Les commanderies, en particulier celle d'Échirrolles, font ce qu'elles peuvent pour se restructurer et faire reconnaître les droits de l'ordre. Certaines sources mentionnent que la commanderie du Trièves aurait été rattachée à celle de Valence dès le XVI^e siècle, tandis que celle d'Échirrolles l'a été en 1654. Quand Charles-Jacques de Gélas de Léberon, évêque de Valence et de Die, visite la paroisse le 24 juin 1644, il note : « Au Villars Julian, il y a une esglise ruynée, qu'on croit estre despendance de la commanderie d'Eychirolle, à laquelle appartiennent plusieurs fonds d'environ 50 escus de rente ».

Il semble qu'à ce moment, le domaine de l'ordre de Malte à Villard-Julien contenait encore près de cent sétérées, soit de l'ordre de 25 hectares. L'ordre n'était plus qu'un lointain propriétaire

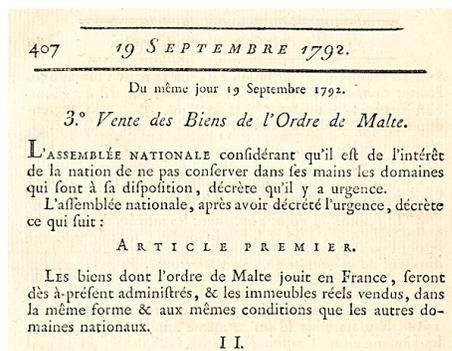
terrien avec lequel des contrats de fermage étaient signés de temps en temps. Le fermier exploitant traitait en général avec un intermédiaire, celui qui signait le contrat avec la commanderie.

Où ces terres se situaient-elles ? C'est un peu difficile à préciser car les noms des lieux-dits ne sont pas restés fixes. Par exemple le 13 mai 1663, Jean Luya de Villard de Touage passe un bail pour les fonds du domaine de Villard-Julien durant trois années, pour 180 livres par année. Le domaine s'étend sur les lieux « de Peyssouras, de Préneuf, à la Queyras, à la Combe Martine, au Tinal, en Châteaupin, au champ de l'Église, à Chantelaube, au pré de la Quoy et au Pré de la Grange ».

Parmi ces noms, la Combe Martine figure encore sur le cadastre de nos jours. C'est un des plus anciens toponymes de la commune, et la terre qu'il désigne pourrait avoir appartenu à l'ordre de Malte, au moins depuis le quatorzième siècle. Dans le cartulaire de la Chartreuse de Durbon, on trouve un acte passé à Mens devant notaire le 21 décembre 1443. Il fait état d'une terre « à Villard-Julien, au lieu dit de la Combe Martine, jouxtant une terre de la maison des hospitaliers en ce même lieu ».



Au printemps 1793, le tout nouveau maire de la commune, Pierre Freychet, est en déplacement. Ses états de frais mentionnent qu'il « lui sera aussi passé la somme de neuf livres pour sa dépense au voyage qu'il fit à Grenoble en avril 1793 pour assister à la vente du domaine situé au Villard-Julien dépendant du ci-devant ordre de Malte ».



Comment ça « ci-devant » ? Les choses sont allées vite. Le 18 août 1792, les congrégations séculières et les confréries sont supprimées par l'Assemblée Nationale. Toutes leurs possessions deviennent officiellement « Biens Nationaux ». Admettons ; mais en ce qui concerne l'ordre de Malte, son siège est à l'étranger, et confisquer les biens d'une autre nation soulève tout de même certaines questions diplomatiques. Quelques protestations s'élèvent mais on passe outre : le 19 septembre, soit deux jours avant l'abolition de la royauté, l'Assemblée Nationale décrète l'urgence de vendre les biens dont l'ordre de Malte jouit en France.

C'est ainsi que le 2 avril suivant se tient la vente aux enchères à laquelle Freychet doit assister. Elle se déroule à la bougie comme d'habitude. La compétition est rude : onze « feux » seront allumés successivement. Poussée par quatre enchérisseurs, l'offre monte de 10 000 à 45 500 livres ; le domaine est finalement adjugé aux citoyens Berriat de Grenoble et Jullien de Vif. En voici le détail.

« 1° écurie, plaçage, jardin, prés et terres d'environ cinq sétérées et demi au Villard-Julien; 2° terre et pré dit Champ de l'Église d'environ vingt quatre setérées; 3° terre à Peyssaure d'environ deux sétérées et demi; 4° terre à la Quaire, d'environ sept sétérées; 5° terre à Combe Martine d'environ quatorze sétérées; 6° pré et terre à la Touve d'environ vingt-six sétérées. »



Le tout fait 79 sétérées, soit près de 20 hectares. Ah mais attendez, il y avait bien une « écurie avec plaçage », donc une bâtisse avec une cour : qu'est-elle devenue ?



Il y a des chances que ce soit celle-ci, photographiée par Georges Mendelsohn en 1943. Un texte mentionne qu'« en 1751 on construit une écurie avec un grenier à foin, une cuisine et une chambre avec les armoiries de l'Ordre en pierre blanche au-dessus de la porte ». Le même Georges Mendelsohn a mis en valeur cette pierre, en la scellant dans l'entrée de la maison qu'il a fait construire à Villard-Julien.

Voici la fameuse pierre lors de sa mise en place en 1953. En plus des toponymes, des actes et des baux, elle pourrait bien être le seul vestige concret qui nous soit parvenu des cinq siècles de présence de l'ordre de Malte à Villard-Julien.



Ah, à propos de baux, j'allais oublier! Le dernier bail de fermage avant l'expropriation a été concédé à Jean Ripert le 8 octobre 1791, a priori pour huit ans à dater du 1^{er} mai 1792. Mais compte tenu des circonstances, l'acte d'adjudication de 1793 remarque cyniquement que « le bail étant nul, l'adjudicataire pourra expulser le fermier et entrer en jouissance le 1^{er} mai prochain ». Passons. Face à Jean Ripert, qui donc avait signé le bail au nom de l'ordre en octobre 1791 ? Eh bien, forcément le commandeur de Valence, de qui dépendait le domaine de Villard-Julien.



Et qui était commandeur de Valence en 1791 ? Non ce n'était pas Pierre-André de Suffren (1729–1788), qui était déjà mort, c'était son petit frère Paul-Julien (1730–1809). Encore enfants, leur père leur avait offert une charge de chevalier dans l'ordre de Malte, dont ils avaient gravi les échelons jusqu'à y devenir baillis. L'aîné a fait une carrière brillante dans la marine militaire qui lui a valu honneurs, statues et portraits. Le cadet est resté bien sagement à Malte à s'occuper des affaires de l'ordre qui lui étaient confiées, en particulier celles de la commanderie de Valence.

Au fond, peu importe lequel des deux a signé le bail de Jean Ripert : leur nom de famille à tous les deux était Suffren... de Saint-Tropez !